

ABONNEMENT.

Sauumur. 30 fr.
6 mois. 16
12 mois. 9
Poste: 35 fr.
6 mois. 18
12 mois. 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 MAI

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7 mai.

L'ordre du jour appelle la discussion du traité de Hué.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, demande l'urgence qui est adoptée.

M. Freppel a la parole. Il demande pourquoi la province de Binh-Tuan, qui, aux termes de la convention conclue par M. Harmand le 15 août 1883, devait être annexée à la Cochinchine, est rétrocédée à l'Annam.

On a de plus rétrocédé à l'Annam les trois provinces du Tonkin méridional; or, en Orient, toute concession est faible.

La cour de Hué a-t-elle donc rendu de si grands services à la France dans la guerre de Chine?

Tout en regrettant la convention conclue avec M. Harmand avec un membre de l'épiscopat, M. Freppel votera la ratification de la convention.

M. Ténol, rapporteur, répond. Cette question de M. Freppel est quelque peu indiscrète.

M. de Freycinet, pas plus que M. Ténol, rapporteur de la commission, n'a répondu à cette interrogation embarrassante. Il s'est contenté d'inviter la Chambre à voter le traité malgré ses imperfections. Plus tard on verra comment on pourra l'améliorer.

M. Georges Périn n'a pas eu de peine à établir que ce traité n'est qu'un chiffon de papier sans valeur sérieuse. Il a montré les mandarins conspirant contre la France en même temps que le gouvernement de Hué reconnaissait notre autorité. Il ne voit dans la prise de possession du Tonkin qu'une charge onéreuse et qu'une source de périls pour notre pays.

Après une petite déclaration de M. de Lanesan qui approuve le traité mais sous certaines réserves, le projet a été adopté par 308 voix contre 57.

M. Compayré a été élu secrétaire de la Chambre par 442 voix contre 432 données à M. Brousse.

Chronique générale.

LES FONDS SECRETS.

La Correspondance radicale poursuit ses investigations sur les dilapidations de la caisse des fonds secrets.

L'enquête continue et promet de nouvelles et plus édifiantes révélations.

Voici les renseignements recueillis jusqu'ici:

« L'enquête commencée au ministère de l'intérieur sur la dilapidation des fonds secrets, que les premiers nous avons signalée, a déjà amené des découvertes fort curieuses et tout à fait édifiantes sur la façon dont M. Waldeck-Rousseau et son entourage entendaient l'administration.

« Non-seulement les fonds secrets ont été dépensés par anticipation jusqu'au mois d'août prochain, mais tous ceux disponibles dans les différents services du ministère ont été absorbés par les besoins de la propagande opportuniste. D'ordinaire on tient en réserve une partie des crédits rendus libres, soit par la démission, soit par la retraite de fonctionnaires qu'on ne remplace pas immédiatement, afin de pouvoir les attribuer aux secours imprévus du service.

« M. Waldeck-Rousseau agit tout différemment. Il ne reste absolument que les sommes nécessaires à la rétribution des agents de tout ordre de son département ministériel. Nul crédit ne subsiste pour payer aux secours imprévus en cas de malheurs privés ou publics, que le ministère de l'intérieur a coutume de dispenser. Nulle somme ne peut être mise à la disposition du ministre pour récompenser un fonctionnaire méritant. Les gratifications même, pour travaux exceptionnels, doivent être suspendues par force.

« Quelques pressantes que peuvent être les

instances des opportunistes près de M. Ailain-Targé pour le conjurer de ne pas rendre public ce désordre, il lui sera bien difficile de ne pas le faire, étant donné qu'il lui rend presque impossible la fonction qu'il a acceptée, au moins en certaines de ses parties. »

**

LA MISE EN ACCUSATION.

La commission d'initiative chargée d'examiner les demandes de mise en accusation du ministre Ferry a entendu hier M. Laisant dont voici les chefs d'accusation:

- 1° Violation à la Constitution;
2° Communication tardive des dépêches d'Extrême-Orient aux Chambres et au pays;
3° Des motifs personnels et même d'ordre financier ont peut-être déterminé ce retard de communication;
4° Intervention de M. Jules Ferry dans la conduite directe des opérations militaires.

M. Laisant a conclu en disant que sa demande n'avait pour but que d'interrompre la prescription et de permettre à la nouvelle législature de faire peser les responsabilités sur les véritables coupables.

La commission d'initiative entendra aujourd'hui M. Delafosse, auteur de la seconde demande de mise en accusation.

Elle a reçu hier communication des procès-verbaux secrets de la commission du Tonkin.

**

UN REVENANT.

Le Figaro annonce que M. Émile Ollivier vient d'adresser à M. Gladstone la lettre suivante:

« Passy, 3 mai 1885.

« Monsieur,

« En 1870, vous vous êtes montré peu favorable à la France, et vous n'avez pas voulu comprendre le sentiment de légitime indignation qui lui a fait prendre les armes.

« Vous voici à votre tour, malgré vos sentiments pacifiques, engagé dans une lutte diplomatique qui touche à l'honneur.

« Or, je suppose qu'au milieu de vos négociations vous appreniez tout-à-coup

qu'à Saint-Petersbourg, comme on le fit à Berlin en 1870, on affiche sur les murs et on distribue dans les rues un numéro du journal semi-officiel disant:

« Sa Majesté le tsar a refusé de recevoir de nouveau l'ambassadeur anglais et lui a fait savoir par un aide-de-camp qu'elle n'avait plus rien à lui communiquer. »

« Je suppose que vous soyez informé par la plupart de vos ministres à l'étranger que les agents diplomatiques russes, comme le firent les agents prussiens en 1870, communique la nouvelle affichée aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

« Trouveriez-vous ce procédé tout naturel? Continueriez-vous à négocier paisiblement? Et si vous aviez cette résignation, seriez-vous suivi par le peuple grand et fier que vous gouvernez?

« Agréer l'assurance de mes sentiments de haute considération.

« ÉMILE OLLIVIER. »

C'est une extravagance et un chef-d'œuvre de fatuité. Quand un homme a eu le malheur d'attirer sur son pays d'aussi redoutables calamités que celles de 1870, il n'a plus qu'une chose à faire: se taire.

Cet avocat brouillon, fatal à l'Empire; funeste à la France, s'agit beaucoup depuis quelque temps: il écrit des lettres, fait des conférences et prépare son retour à la vie politique. Il ne lui suffit donc pas d'avoir fait perdre à la France l'Alsace et la Lorraine!

Nous ne savons pas dit, la Petite France, ce que M. Gladstone a répondu à M. Ollivier, ni s'il lui a répondu, ni même s'il daignera lui répondre.

Peu nous importe. Ce qui nous importe, par exemple, c'est l'abominable effronterie avec laquelle M. Ollivier fait parade de sa conduite et la glorifie.

On a indignement outragé et calomnié ce pauvre homme, voyez-vous!

Il éprouve, au bout de quinze ans, le besoin de relever fièrement la tête et de s'écrier: « Après tant d'amertumes et de souffrances imméritées, il est temps qu'on

y avait dans ses manières un charme qui me séduisait, je ne résistai pas à l'offre de son dévouement.

Je lui racontai comment, dérobé au foyer maternel, j'avais subi le contact d'une femme indigne, comment j'avais trouvé la protection d'une famille bénie. Je lui retraçai sommairement mes pérégrinations à travers les campagnes de la Bretagne, en évitant toutefois de parler de mon père, que je ne voulais pas compromettre; je fis le récit de ma visite à la maison maternelle, de mes courses infructueuses à travers les rues de Lorient.

— A quel motif, demanda-t-elle, attribuez-vous la tentative dont vous avez failli être victime?

— A un honteux calcul d'intérêt: un misérable, tremblant pour ses biens mal acquis, s'est dit sans doute que l'héritier de la famille de Kerhaus doit disparaître.

Un cri perçant retentit derrière moi; je me retournai; la porte de la pièce voisine s'était ouverte sans que je l'eusse entendue et une femme se tenait debout sur le seuil. Elle portait un costume exactement semblable à celui de sa compagne de solitude. Elle était grande, très-imposante et belle encore, malgré ses cheveux grisonnants et les rides qui sillonnaient son visage maigre et pâle. En ce moment, une expression d'ineffable bonheur illuminait ses traits.

— Mon fils, mon fils, me dit-elle, viens dans mes

bras, je suis celle qui t'a pleuré si longtemps pendant que tu la cherchais en vain. Laisse-moi t'embrasser encore, parle-moi donc afin que je sois bien sûre de n'être pas le jouet d'un rêve. Ne me connais-tu pas? ajouta-t-elle sans songer à quel âge je lui avais été ravi.

J'étais interdit, mais je ne doutais pas, mon cœur me disait que c'était bien ma mère, je pleurais comme elle, je ne pouvais parler.

Lorsque je l'ai vu passer sous ma fenêtre, reprit-elle, j'ai tressailli; je me disais: il aurait son âge, et je me figurais trouver une ressemblance entre le proscrit que Dieu nous envoyait à sauver et l'enfant que je n'espérais plus jamais revoir. Puis, quand cette amie me parlait de toi, je ne trouvais jamais qu'elle me donnât assez de détails. Quand elle m'a raconté ce que tu lui avais dit sur ton enfance abandonnée, sur ta mère vainement cherchée, tout mon cœur s'est remué. Si c'était lui! me disais-je. Je sentais que si cet espoir un instant entrevu s'évanouissait, je serais morte; je lui ai dit: — « Retourne auprès de lui, fais-le parler, j'écouterai derrière cette porte et j'attendrai mon arrêt de vie ou de mort. » J'ai eu le courage de l'entendre jusqu'au bout sans m'élaner vers toi; car j'étais heureuse de te retrouver, heureuse aussi de te retrouver tel que je t'avais rêvé, tel que devait être un Kerhaus.

Elle avait parlé tout d'une haleine, sans s'inter-

rompre; l'émotion plus que la fatigue la força de s'arrêter. Je l'observais avec inquiétude.

— Ma mère, lui dis-je, reposez-vous, n'ayons-nous pas l'avenir devant nous?

Elle appuya la main sur sa poitrine pour comprimer les battements de son cœur, puis d'une voix mal assurée:

— Je n'aurais jamais cru que le bonheur me ferait supporter un pareil assaut. Songe donc, il y aura bientôt vingt ans que je te pleure, depuis le jour où cette misérable femme...

Je l'interrompis:

— Ma mère, vous voulez parler de Mariette. Je lui ai promis de plaider pour elle. Si elle a été coupable, elle a été cruellement punie, et sans elle je ne vous aurais jamais retrouvée. Elle ne s'est pas pardonnée, mais je lui ai promis que vous lui pardonneriez. Vous ratifierez cet engagement.

— Tu as raison. Au plus profond de ma douleur, j'ai été souvent tentée d'appeler sur elle les malédictions du Ciel. J'ai lutté pour éloigner de moi les pensées de haine et de colère qui m'auraient porté malheur. Mon cœur protestait, mais aujourd'hui je suis trop heureuse pour qu'il y reste trace de ressentiment; tu peux lui dire que je lui pardonne; parle-moi donc de toi.

La conversation que j'avais eue avec son amie l'avait mise au courant de mon existence, mais ces détails ne lui suffisaient pas. Elle était avide de

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

XVII

LA RECLUSE (suite).

Je retombai dans un morne silence. Elle comprit sans doute que je désirais rester seul, elle me quitta, mais une heure après elle revint.

— J'ai réfléchi à ce que vous m'avez confié, me dit-elle; c'est pour cela que je prends la liberté de vous importuner. Vous ne doutez pas de ma vive sympathie, n'est-ce pas? Mais vous me croyez impuissante à vous servir. Peut-être avez-vous tort. Avant de me renfermer dans cette solitude, j'ai été mêlée au monde, j'ai vu et entendu beaucoup de choses; qui sait si je ne puis vous aider à pénétrer le mystère dont vous m'avez parlé? Croyez-vous qu'en vous priant de vous ouvrir à moi comme à une amie, j'obéisse à un sentiment de puérile curiosité?

Non, je ne le croyais pas, l'accent de sa voix était affectueux et l'expression de ses yeux me disait qu'elle aurait vivement désiré me venir en aide; il

me rende justice et qu'on me couronne de fleurs ! »

POURSUITES CONTRE M. ANDRIEU.

On ne sait encore si la Chambre fera droit aux demandes de poursuites contre M. Andrieux.

En attendant, l'inculpé porte haut la tête. Il a même l'air de se frotter les mains. Gageons qu'il appuiera lui-même l'intention que ses adversaires ont de lui être désagréable.

Cela promet de devenir amusant.

L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE AUX SOLDATS.

Le ministre de la guerre a pris en considération un vœu du conseil départemental de la Dordogne tendant à enseigner aux soldats les éléments de l'agriculture et de l'horticulture. La question va être étudiée au ministère.

UNE CABALE.

On sait que les opportunistes ont fait condamner à la prison un certain nombre de révolutionnaires qui, soyons justes, ne l'avaient pas volé. A peine renversés du pouvoir, ces opportunistes, malins comme des singes, se sont dit : Si nous jetions dans les jambes du ministère nos anciens prisonniers ? Quel bon tour à jouer à M. Brisson ! Ces gens-là sont gênants ; en les mettant dehors, nous mettrons les radicaux dedans.

Plein de cette belle pensée, M. Ranc n'a eu ni fin ni cesse qu'il n'ait obtenu de M. Grévy la grâce de Louise Michel et consorts.

Mais il arrive une chose imprévue. La grande citoyenne est furieuse, et, du fond de sa prison de Saint-Lazare, elle envoie au ministre un refus méprisant.

Nous n'avons pas la lettre de la grande citoyenne au ministre, mais nous avons celle qu'elle a adressée du fond de sa prison de Saint-Lazare à la *Bataille* :

« Au citoyen rédacteur de la *Bataille*,

Je vous remercie. Il paraît que vous avez senti que je ne pouvais sans infamie accepter une grâce à laquelle je n'ai pas plus de droits que les autres.

Tout ou rien. Je ne veux pas qu'on me paye le cadavre de ma mère. Que les amis qui m'ont avertie à temps soient remerciés aussi.

J'accepte parfaitement la responsabilité de ce refus, et si les amis réfléchissent, ils sentiront que, ne pouvant plus rien pour moi, on ne doit pas au moins ajouter l'insulte. Les adversaires l'ont senti.

Je vous serre la main.

» L. MICHEL. »

« Si on ne m'avait pas écoutée, je serais partie de suite pour la Russie ou l'Allemagne. Là on tue les révolutionnaires, on ne les soigne pas. Qu'on me laisse tranquille.

» L. MICHEL. »

Le ministre Brisson ne pouvait trouver cela de son goût.

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE.

Une nouvelle dont nous ne garantissons nullement l'authenticité est arrivée hier à Paris vers 4 heures dans les couloirs de la Chambre. Provenance : la Bourse. On disait que les Russes avaient repris leur marche en avant sur Hérat. L'opinion générale est en ce moment que toutes les difficultés ne sont pas aplanies.

D'un autre côté, on écrit de Kronstadt, 7 mai :

« Les préparatifs de guerre se poursuivent en même temps que les pourparlers diplomatiques. Le port est encore encombré de glaces qu'on fait sauter avec de la dynamite. On travaille même la nuit en employant la lumière électrique.

» On grée et on arme avec soin tous les vaisseaux de guerre.

» Mouvement considérable également à l'amirauté, à l'école des pilotes et dans les casernes. »

Un grand festival, donné mardi à Paris, dans la grande salle des fêtes du Trocadéro, a terminé le grand concours engagé entre 350 sociétés orphéoniques.

Il a été ensuite procédé à la distribution des récompenses accordées par le jury. La liste comprend 4,500 nominations.

Les prix consistent en 20 objets d'art, 45 couronnes de vermeil, 55 palmes de vermeil, 4,200 médailles vermeil, argent et bronze, le tout offert par le comité, l'Etat, les beaux-arts, la ville de Paris, le commerce parisien, plus 3,000 francs de musique, don des éditeurs.

Le grand prix d'honneur de fanfare a été remporté par la Fanfare royale, phalange artistique de Bruxelles.

Le second grand prix de fanfare a été attribué à la Société musicale du XIX^e arrondissement de Paris.

Le grand prix d'honneur d'harmonie a été donné à la Société philharmonique de Lessines (Belgique).

Le second grand prix à la Société Sainte-Cécile d'Andennes (Belgique).

Le grand prix d'exécution (excellence) et le premier prix de soli ont été conquis par l'Harmonie de Saint-Jean-de-Dieu, de Paris.

L'Harmonie de Saint-Jean-de-Dieu, dirigée par M. Jossel, compte environ 70 musiciens, dont, particularité singulière, quinze sont aveugles.

Après la distribution des récompenses, les Enfants de Boulogne-sur-Mer, dirigés par M. Cresté, la Fanfare artistique de Bruxelles, conduite par M. Vanremoortel, et l'Harmonie de Saint-Jean-de-Dieu se sont fait entendre et applaudir.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Un mouvement analogue à celui qui précéda les événements militaires de 1876 et 1877 se dessine en Russie. Les assemblées provinciales se concertent pour

offrir à la défense nationale une nouvelle flotte volontaire, toutes les classes sociales seront représentées dans cette immense souscription patriotique.

La presse russe est unanime pour recommander au gouvernement de ne prendre aucun engagement en ce qui concerne une délimitation de frontières, de se montrer d'autant plus exigeant que depuis le *quos ego* de M. Gladstone, des dépenses considérables ont été faites par la Russie pour mettre son armée et ses flottes sur le pied de guerre, et il lui faut une compensation pour ses sacrifices. Les paysans, les artisans viennent en foule demander aux autorités des nouvelles, trouvant que les journaux ne leur en donnent pas assez et cependant les deuxièmes éditions de nos grands journaux ne manquent pas.

Ce grand mouvement national s'accroît de plus en plus, et il faudra à l'Empereur une grande fermeté pour contenir son peuple que les prétentions anglaises ont indigné. L'Hératomanie anglaise aura poussé fatalement la Russie bien au-delà de ses premiers projets.

En ce qui concerne l'Autriche, il ressort de renseignements puisés à bonne source que le comte Kalnocky est toujours sous le souvenir du *hands off* (à bas les mains) que ces temps derniers le même M. Gladstone a lancé à l'Autriche.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 mai.
Encore un symptôme pacifique. La Banque d'Angleterre abaisse le taux de l'escompte à 3 0/0. La Bourse de Londres accueille cette détente par une hausse de 5/16 qui porte les Consolidés à 98 7/8. Ces nouvelles agissent favorablement sur notre marché.

Les affaires sont néanmoins assez restreintes. La spéculation va commencer à ne plus autant s'occuper des rentes qui ont considérablement monté, pour se reporter sur les valeurs dont les cours présentent le plus de chances de hausse.

Le 3 0/0 est à 79.65, l'amortissable à 81.15, le 4 1/2 0/0 à 108.35.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de 21 millions dont 19 millions pour l'or. Il y a maintenant dans les caves de la Banque 1,072 millions d'or et 1,063 millions d'argent.

L'action du Crédit Foncier est toujours très-ferme à 1,340. Dans sa séance hebdomadaire du 6 mai, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 3 millions 750,000 francs de nouveaux prêts dont 3 millions 460,000 francs en prêts fonciers et 290,000 fr. en prêts communaux. Comme on le voit, l'emploi des capitaux provenant de la dernière émission ne se fait pas attendre.

Les Obligations Foncières nouvelles 1885 font 2 fr. de prime. La hausse va s'accroître encore.

La Banque d'Escompte se maintient et les vendeurs s'abstiennent.

La hausse de l'Italien 5 0/0 fait de nouveaux progrès. Les prétextes inventés à plaisir pour déprécier ce fonds n'ont pu tenir devant la réalité des faits. Les finances italiennes sont bien mieux équilibrées que celles des pays les plus fiers de leur situation budgétaire.

Les actions des Chemins Méridionaux s'élèveront bientôt de 700 fr. à des prix plus en rapport avec leur valeur intrinsèque. La prochaine assemblée, convoquée pour le 28 mai, édifiera pleinement les actionnaires sur les profits qui leur sont réservés.

La Société Générale est très-fermement tenue. L'obligation Est-Algérien est, dans toute l'acceptation du terme, une bonne valeur de placement, bon revenu et sécurité complète. Nos chemins sont sans changements.

voisine, plus austère, plus lugubre encore que celle dont j'avais remarqué le dénuement. Comme celle-ci, c'était la demeure d'un anachorète s'interdisant tout bien-être, s'indignant les macérations du cloître pour expier son malheur comme s'il avait été un crime.

A côté du prie-Dieu je remarquai un berceau d'enfant, quelques jouets du premier âge, seuls objets qui se rattachaient au passé.

J'avais le cœur serré, les larmes me venaient aux yeux au spectacle de la vie misérable à laquelle elle s'était condamnée.

— Ne t'attendris pas, mon fils, me dit-elle d'un accent joyeux ; ce que j'ai souffert n'est rien en comparaison de mon bonheur d'aujourd'hui. Cette cellule me semble un palais, maintenant que je suis avec toi.

Elle ouvrit la fenêtre et laissa pénétrer des flots de lumière dans ce réduit qui exhalait une odeur de moisissure, puis, me présentant aux rayons du soleil, elle dit à son amie avec la complaisance de l'orgueil maternel :

— Regarde-le donc, n'ai-je pas le droit d'être fière de lui ?

En ce moment, je crus apercevoir une figure d'homme se montrer et disparaître à l'un des coins de la muraille en face ; je crus m'être trompé, car je regardai vainement ensuite sans rien voir. D'ailleurs, j'étais trop heureuse pour qu'une im-

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous avons annoncé hier la promotion au grade de général de brigade des colonels de Bouligny, commandant le 12^e cuirassiers, et Faugeron, commandant le 2^e de génie.

M. le général Faugeron (Émile) est nommé au commandement de la 63^e brigade d'infanterie (16^e corps), à Perpignan ;

M. le général de Bouligny (Louis-Aphonse) est nommé adjoint à l'inspection générale du 8^e arrondissement (Constantine).

Par décision ministérielle du 2 mai, M. Dupont de Dinechin, lieutenant en 2^e à la 2^e batterie du 1^{er} régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 4^e batterie du 13^e régiment pour y faire le service.

M. Abellard, receveur particulier à Châlet, est appelé à Saumur aux mêmes fonctions, en remplacement de M. de Lagrange, décédé.

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain samedi, à 7 heures 1/2 du soir pour la session budgétaire.

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

La Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Saumur, pour l'année 1885-1886, est composée comme suit :

Président : M. Hacault, notaire à Montreuil-Bellay.

Syndic : M. Bournais, notaire à Gennez.

Rapporteur : M. Brac, notaire à Saumur.

Secrétaire : M. Le Baron, notaire à Saumur.

Membres : MM. Pasquier, Emile, notaire à Montsoreau, et Brevet, notaire à Coron.

LE BACCALAURÉAT ES-LETTRES.

Le ministre de l'instruction publique a été consulté sur la question de savoir si les prescriptions d'après lesquelles les examens de la seconde partie du baccalauréat es-lettres se feront dès la première session d'après le nouveau programme de philosophie, — sauf en ce qui concerne les auteurs philosophiques — s'appliquent au seul programme de philosophie, ou aux différents programmes du programme de la classe de philosophie. Le ministre vient de répondre, par une circulaire adressée aux recteurs, qu'il ne paraît y avoir doute en présence des termes explicites de la circulaire du 7 mars, relative à l'application des nouveaux programmes. Cette circulaire dit :

« En ce qui concerne la classe de philosophie, dans laquelle les programmes sont chargés ont été considérablement réduits, messieurs les professeurs peuvent, dans la

pression de crainte ou d'inquiétude pût m'atteindre. Ma mère avait repris des couleurs, ses yeux étaient animés. Un rayon de jeunesse avait pénétré toute sa personne.

Elle voulut descendre avec moi au jardin pour promener à mon bras. Sa taille s'était redressée, elle marchait d'un pas léger ; le triste visage animé par ma présence avait pour elle le spectacle d'un parc anglais. Nous faisons des projets d'avenir, l'avenir était pour nous plein de riantes promesses qu'aucun usage ne nous empêchait possible à l'horizon.

Tout à coup, je sentis son bras tressaillir ; des coups violents ébranlèrent la porte, elle ne tarda pas à céder. Une troupe d'hommes à figure menaçante envahit la cour. Le capitaine Tanguy était parmi eux. Ma mère me serrait vivement dans ses bras.

— Le voilà ! le voilà ! crièrent des voix enrouées.

Un de ces hommes tenait un papier à la main ; c'était l'ordre de mon arrestation.

— Que voulez-vous ? dit ma mère éperdue.

— Arrêter un prévenu qu'on nous a signalés.

— Vous ne l'emmènerez pas sans moi.

Celui qui paraissait être le chef ordonna à son

s'empare de ma personne.

(1 suite.)

révélés, elle voulait connaître sans restriction mon passé. Quand je lui parlais de ceux qui avaient répandu de l'amertume sur ma vie, elle manifestait par l'expression de ses traits l'indignation qu'ils lui inspiraient ; quand il était question de ceux qui avaient été bons pour moi, je devinais qu'elle aurait voulu les serrer dans ses bras. Il n'avait pas encore été question du marquis.

— Ma mère, lui dis-je, pourquoi ne parlons-nous pas de mon père ?

Sa physionomie devint subitement triste.

— Dieu nous l'a enlevé trop tôt, dit-elle, puisqu'il lui a refusé le bonheur de revoir le fils sur lequel reposait toutes ses espérances.

— Il l'a revu, ma mère.

— Que veux-tu dire ?

Je lui racontai que j'avais été assez heureux pour le sauver du naufrage à la pointe du Raz, qu'il avait échappé au désastre de Quiberon et qu'il nous attendait. D'abord elle ne voulait pas me croire, il lui semblait que j'étais le jouet d'une hallucination ; peu à peu elle se laissa convaincre. Deux larmes coulaient sur ses joues fanées, mais c'étaient des larmes de joie.

— J'ai bien souvent accusé Dieu, dit-elle, de m'avoir imposé un fardeau trop lourd pour mes épaules, mais aujourd'hui il me dédommage en un jour de tout ce que j'ai souffert. Ce n'a pas été la moindre de mes épreuves, cette pensée que mon

mari était mort en m'accusant.

— Mère, ce n'est pas vous qu'il accuse, c'est moi. Il voulait s'associer à mes démarches, on ne l'a pas voulu. Il ne fallait pas que sa mort attristât notre rapprochement. Mère, lui et moi, nous vous ferons oublier ce douloureux cauchemar.

— Un cauchemar qui a duré près de vingt années. Mes yeux, à force de pleurer, n'avaient plus de larmes. Chaque jour l'espoir s'envolait ; mes nuits étaient sans sommeil. Je me demandais quelle faute j'avais commise pour mériter ce supplice. Je pensais que l'effort que je m'imposais en élevant auprès de moi l'enfant abandonnée serait mis en compte de mon expiation ; elle a été pour moi une torture nouvelle. C'était un serpent que j'avais réchauffé dans mon sein. Après avoir attristé et tourmenté ma vie par sa monstrueuse ingratitude, elle a quitté ce foyer en me laissant des imprécations de haine, et plus tard, quand les passions politiques ont grondé autour de ma maison, elle a figuré parmi nos plus implacables ennemis ; mais je ne la craignais pas, je n'avais plus personne à aimer. Je n'ai plus eu dès lors qu'une pensée, me dérober au contact du monde, me faire oublier et terminer obscurément ma triste existence dans une retraite fermée aux bruits du dehors. Viens la voir, cette cellule, où ton nom a été si souvent murmuré dans mes prières.

Elle prit mon bras et me fit entrer dans la pièce

parties qui leur reste à traiter, se rapprocher autant que possible du nouveau programme. Des instructions spéciales vous seront adressées pour qu'il soit tenu compte de cette situation dans les examens de baccalauréat qui auront lieu au mois d'août.

Le ministre conclut donc que les compositions et les interrogations de la seconde partie du baccalauréat des lettres, sauf l'application des auteurs philosophiques, doivent se faire dès la prochaine session d'après les nouveaux programmes de la classe de philosophie.

M. Clovis Hugues, averti qu'une troupe nomade parcourt en ce moment les départements, jouant une pièce intitulée *L'Affaire Louis Rugues* et qui reproduit les scènes de l'affaire Clovis Hugues-Morin, vient d'écrire au ministre de l'intérieur pour le prier d'intervenir et de faire cesser ce scandale.

Le député de Marseille serait d'ailleurs décidé à porter les faits devant la justice.

Nous apprenons que le ministre de l'intérieur a pris une décision interdisant la représentation de la pièce.

NANTES.

On écrit de cette ville à la *Petite France* :

« Question de voirie. — Ne pourrait-on pas, à Nantes, comme dans toutes les autres villes, au lieu de se servir d'une pelle pour ramasser les débris de la voie publique et les jeter dans des tombereaux, ce qui produit un nuage de poussière qui s'éparpille sur la devanture des magasins et remplit la gorge des passants, employer un procédé plus hygiénique ?

« Ailleurs on se sert d'un panier qu'on remplit à l'aide d'un petit balai, puis on vide posément ce panier, ce qui permet d'éviter la poussière et tous ses désagréments. »

Dans toutes les autres villes... Ailleurs... Ce n'est certainement pas à Saumur où, comme à Nantes, la poussière des ordures aveugle souvent les passants.

MODÈS DE PRINTEMPS.

Pour le dehors, le noir est la couleur préférée, ce qui ne s'harmonise guère avec la saison. Quand on ne porte pas le noir classique, on arbore les nuances qui s'en rapprochent, le vert mousse au myrte, le marron mordoré, le bleu marine. Jusqu'à l'en-cas, qui était rouge vif l'année dernière, et qui est devenu rouge foncé.

Chapitre de la coiffe. Le catogan n'a décidément pas pris. On s'en tient aux cheveux relevés sur la nuque, coiffure Psyché, très serrée, de façon à rendre la tête aussi petite que possible. Fleurs naturelles bien au milieu sur le sommet de la tête.

Pour les chapeaux, on revient aux brides proscrites depuis longtemps. Elles ramènent avec elles la petite capote avec passe pointue par devant ou ronde, suivant la figure qu'elle doit encadrer.

A l'intérieur, la mise se fait moins sévère qu'au dehors. Les nuances adoptées sont

le jaune mais, le bleu de ciel et le rose tendre. Le tonne toujours favorable pour le bal. Et pour toutes ces toilettes, des fleurs, encore des fleurs, trop de fleurs.

Le tribunal de Nevers vient de condamner à une année d'emprisonnement, 280 fr. d'amende et aux dépens, le nommé Gébier, coupable d'avoir, dans la nuit du 1^{er} au 2 mars, étant ivre, souillé, renversé ou cassé cent trois croix dans le cimetière de la commune de Saint-Saulge-Gobier.

C'est à tort que l'on a annoncé la mort de M. Breton, le gagnant du lot de 500,000 francs de la loterie des Arts décoratifs. M. Breton se porte bien. Tant mieux pour lui.

A l'approche des chaleurs, nous recommandons à nos lecteurs les excellents *Sirops* à l'ananas, — au café, — au cassis, — à la cerise, — au citron, — à la framboise, — à la groseille framboisée, — à la mandarine, — à l'orange, — et au vinaigre framboisé, — garantis pur sucre, — vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 le litre et 1 fr. 25 le 1/2 litre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Compte rendu des opérations de 1884.

L'an 1885, le 22 avril, à huit heures du soir,

Le conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sur convocation de M. le Maire.

Étaient présents : MM. Combiere, maire, président ; Brac, notaire ; Sorel, employé de banque ; Rosset, propriétaire ; Le Bloye, juge de paix ; Poitevin, conseiller municipal ; Martin, aîné, propriétaire ; Salmon, propriétaire ; Rivain, conseiller municipal ; Common, propriétaire ; Goulard, conseiller municipal ; Charbonneau-Rallet, propriétaire ; Liénard, banquier, conseiller municipal ; Renou, ancien notaire, conseiller municipal.

M. Liénard est nommé rapporteur pour l'exercice 1885, et M. Renou secrétaire.

M. Liénard, invité par M. le président à donner lecture de son rapport sur la vérification des comptes de 1884, s'exprime ainsi :

Messieurs, Conformément à la délibération que vous avez prise le 19 avril 1884, nous avons procédé, le 21 avril 1885, à la vérification des comptes de 1884 de la Caisse d'épargne de Saumur.

Comme les années précédentes, nous avons fait le rapprochement des bordereaux tenus à chaque séance par MM. les Administrateurs de service au compte des déposants et nous avons reconnu que toutes les sommes reçues et payées pendant l'année avaient été régulièrement inscrites au débit et au crédit de ce compte.

Nous avons aussi à l'aide des bulletins de versement et de remboursement, qui passent entre les mains de MM. les Administrateurs, vérifiés les opérations faites sur les comptes courants et nous sommes heureux de pouvoir vous dire que, malgré

toutes nos investigations, nous n'avons aucune erreur à vous signaler dans la gestion qui nous a été présentée par M. Choyer, trésorier de notre Caisse d'épargne.

Voici, Messieurs, le résultat sommaire des opérations effectuées pendant l'année 1884 :

Le montant des recettes se décompose ainsi :	
1° 4,972 versements-espèces, la somme de.....	1.197.361 15
2° 51 transferts-recettes, celle de.....	20.791 07
3° 31 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants.....	57 50
4° Capitalisation des intérêts au compte des déposants.....	174.148 34
Total général des recettes.....	1.392.358 06

Le montant des paiements s'établit de cette manière :

1° 2,455 remboursements-espèces, la somme de.....	965.933 71
2° 51 transferts-paiements sur diverses caisses, celle de.....	22.552 25
3° 2 achats de rente d'office, celle de.....	638 75
4° 3 reliquats de livrets frappés de prescription.....	72 46
Total général des paiements.....	989.197 17

Les recettes, pendant l'année 1884, ont été de..... 1.392.358 06 Et les paiements de..... 989.197 17

D'où il résulte un excédent de recettes de..... 403.160 89 Le solde dû au 1^{er} janvier 1884, à 11,234 déposants, était de..... 4.573.301 08

En conséquence, au 31 décembre 1884, la caisse redoit à 11.745 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de..... 4.976.461 97

Ainsi, Messieurs, le nombre de nos déposants, en 1884, s'est accru de 511 et leur crédit est plus élevé que l'année dernière de 403,160 fr. 89, ce qui prouve la confiance bien méritée qu'ont les habitants de notre contrée dans votre Caisse d'épargne.

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Au 31 décembre 1884, il était dû par la Caisse des dépôts et consignations..... 5.020.362 69 Et la Caisse d'épargne devait aux déposants..... 4.976.461 97

Somme placée en compte-courant à la Caisse des dépôts..... 43.900 72

Le capital en notre possession qui est le résultat de nos bonifications de chaque année était, au 1^{er} janvier 1884, de 117,038 fr. 39, savoir :

Fonds de dotation.....	108.582 98
Fonds de réserve.....	8.455 41
Total égal.....	117.038 39

Il s'est accru en 1884 :

1° Des intérêts des fonds de dotation et de réserve.....	3.600 30
2° Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25.....	12.873 38
3° Des bonifications perçues par l'effet de la déchéance trentenaire.....	72 46
Ensemble.....	133.584 53

A déduire les dépenses de l'année..... 9.402 75 Capital au 31 décembre 1884, des fonds de dotation et de réserve..... 124.181 78

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 de nos statuts, est fixé à la moyenne des dépenses d'administration des trois dernières années :

En 1882, les dépenses ont été de.....	8.564 17
En 1883.....	9.673 31
En 1884.....	9.402 75
Total.....	27.640 23
Moyenne.....	9.213 41

En conséquence, au 31 décembre 1884, le fonds de réserve est fixé à 9,213 fr. 41 et celui de dotation à 114,968 fr. 37.

Le capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :

1° Encaisse du comptable au 31 décembre 1884.....	» 53
2° Compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations.....	43.900 72
3° 2,130 fr. de rente 3 0/0, au capital de.....	48.568 90
4° L'immeuble, prix d'acquisition.....	31.711 63
Total égal.....	124.181 78
Au 31 décembre 1883, cet actif net n'était que de.....	117.038 39
Bénéfices de l'année.....	7.143 39

Caisses d'épargne scolaires.

Au 1^{er} janvier 1884, il existait 58 caisses scolaires dans les écoles de l'arrondissement de Saumur. Deux nouvelles caisses ont été ouvertes pendant l'année : à La Plaine et à Doué-la-Fontaine. Au 31 décembre 1884, nous avons donc 60 Caisses scolaires faisant des versements à notre Caisse.

RÉSULTATS OBTENUS :

Livrets ouverts par les soins de MM. les Instituteurs, avant le 1 ^{er} janvier 1884.....		1.618
Ouverts pendant l'année 1884.....		188
Total des livrets ouverts.....		1.806
Capital versé avant le 1 ^{er} janvier 1884.....		55.068
Versé en 1884.....		6.186
Total des sommes versées par MM. les Instituteurs.....		61.254

INTERVENTION DES PERCEPTEURS

Résultats obtenus pendant l'année 1884.

Perception	Versements	Remboursements
Allonnes 10 pour	2.268 ^f —	3 pour 750 ^f »
Brézé 18	6.364 —	4 1.050 »
Coron 19	5.152 —	5 1.753 »
Doué 2	630 —	3 223 81
Pontevault 83	14.047 —	27 9.881 70
Gennes 11	2.120 —	7 3.488 94
Montreuil 54	4.346 —	18 8.475 »
Le Puy-N-D. 38	10.139 —	11 4.141 96
Saint-Lambert 26	5.710 —	16 3.832 »
Varennes 52	13.547 —	29 8.404 »
Vihiers 7	744 —	3 333 »
Total.....	320 pour 65.067^f —	126 pour 42.333^f 44

Je vous proposerai, en terminant, de voter des remerciements à M. Choyer, caissier, ainsi qu'à son fils, son auxiliaire, pour le zèle qu'ils apportent mutuellement dans la gestion de la Caisse d'épargne.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve les conclusions du rapport ; donne décharge à M. le Caissier de sa gestion et lui renouvelle les remerciements et les éloges qu'il continue de lui exprimer, ainsi qu'à M. Choyer, fils, pour l'excellente gestion, la parfaite tenue de la Caisse d'épargne et le zèle qu'ils mettent à remplir leurs fonctions.

BOURSE DE PARIS.

DU 7 MAI 1885.

Rente 3 0/0.....	79 50
Rente 3 0/0 amortissable.....	81 25
Rente 4 1/2.....	104 40
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108 30
Obligations du Trésor.....	507 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

VIOLONS DE DALAYRAC

Qu'on se figure les pensées qui assaillirent le jeune homme. Jamais le subdélégué ne s'était mis à table sans que toute la famille ne fût réunie.

C'est une justice à rendre à ce magistrat ; car, à part son antipathie pour les instruments à corde, c'était un très-bon homme et un excellent père de famille.

Le danger que redoutait Nicolas était celui-ci : son père ne l'ayant point vu au dîner, devait le faire chercher, et si malheureusement quelqu'un le rencontrait, son violon était perdu.

Tout à coup l'idée lui prit de rester dans le bois jusqu'à la nuit close, et pour ne pas s'ennuyer, il se mit de nouveau à essayer quelques airs sur son violon. La nuit vint.

Il y avait encore, de l'endroit où se trouvait Dalayrac à la petite ville de Muret, il y avait au moins deux lieues de distance. Il est facile de concevoir que Nicolas ne dut entrer dans la ville que vers les onze heures du soir.

Les lecteurs qui, étant enfants, ont fait des escapades de ce genre, comprendront très-bien les

craintes du pauvre Nicolas : mais toutes les suppositions des peines, des transes, des corrections se trouvaient combattues par la peur qu'avait l'enfant de perdre son violon chéri.

Fort heureusement pour lui, les réverbères n'étaient pas encore en usage à Muret. Il put donc, en longeant les murailles, en cherchant les rues les plus désertes, arriver sur la porte du derrière de la maison où se trouvaient les écuries et les remises.

Monter par une fenêtre, entrer dans une pièce où le valet d'écurie entassait les vieux objets hors de service et cacher son violon du mieux qu'il put, fut l'affaire de peu d'instant.

Certes, c'était avoir du courage que de venir à onze heures du soir braver la colère paternelle ; aussi la frayeur de Dalayrac, à cause de son violon, était-elle un peu calmée par les succès de sa journée. Il ne pensa pas à chercher un mensonge : sauf l'achat de l'instrument, tout sera dit. Il confessa qu'il s'est beaucoup promené, et qu'il s'est endormi de lassitude.

Le voici décidé ; il ouvre la porte du salon : un cri de joie se fait entendre ; c'est sa mère seule qui le reçoit ; l'excellente femme ne lui demande point compte de l'emploi de sa journée ; elle sait que le magistrat remplira sévèrement cette fonction. Son fils est là, il n'est point blessé, cela lui suffit. Elle est si heureuse de le revoir, qu'elle pense plutôt à

le couvrir de baisers qu'à le gronder. Il faut, pour le moment, laisser la nuit porter conseil.

La mère accompagna Nicolas dans sa chambre, puis elle fit annoncer à son mari l'arrivée de l'enfant prodigue. Une vive satisfaction dérida le front du subdélégué ; mais ce ne fut qu'un éclair. L'homme revêtu d'une haute fonction doit toujours avoir l'air de ne point partager les faiblesses des autres. Sa réponse à sa femme fut celle-ci :

— Demain, je verrai mon fils.

IV

La nuit fut bien longue pour le jeune déserteur ; soit qu'il eût dormi toute la journée, soit qu'il prît une forte punition, il ne ferma point l'œil de toute la nuit. Comme un criminel qui attend sa sentence, il écoutait tous les bruits de la maison, il calculait le plus ou le moins de pesanteur des pas qui montaient les escaliers. Il eut de violents battements de cœur, lorsqu'il put deviner à la gravité, à la lourdeur de la marche dans le corridor que son père arrivait ; mais, le croirait-on ? la pensée qui dominait tout en lui était de savoir si sa bonne étoile avait bien veillé sur le cher violon.

La porte de la chambre de Nicolas s'ouvrit brusquement, son père entra. On se figure aisément de quelle manière le père irrité, le magistrat offensé se présenta.

Nicolas, quoique fort jeune, avait compris que la

contenance la plus facile était de demeurer couché. Cependant, à l'entrée solennelle de son père, Dalayrac allait se lever. Le subdélégué lui fit signe de la main de rester couché et lui dit :

— Non, monsieur, ne vous levez pas encore, j'ai des ordres à vous donner et je suis très-pressé. Écoutez-moi. Je ne veux pas vous demander ce que vous avez fait hier, parce que je suis sûr que vous me diriez un mensonge ; je veux vous éviter la peine de commettre cette faute ; j'aime mieux vous dire moi-même ce que vous avez fait. Vous avez dû rencontrer quelque part un de ces oisifs qui passent leur temps à souffler ou à râcler d'un instrument quelconque, et emporté par cette passion fatale qui fait votre malheur et le mien, je puis ajouter celui de la famille entière, vous avez oublié tous vos devoirs ; est-ce vrai ? répondez.

Nicolas, content d'en être quitte pour si peu, et sentant, dans la droiture de son cœur, qu'il ne mentirait pas, dit timidement :

— Oui, mon père.

(A suivre.)

ALEXANDRE FOURCHAUD.

Grand Théâtre d'Angers.

LES ARTISTES DRAMATIQUES RÉUNIS EN SOCIÉTÉ.
Dimanche 10 mai.
LA DAME DE MONTMOREAU.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR, 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

Magasins les mieux assortis et connus pour vendre **TOUT BON MARCHÉ**

JEUDI 7 MAI et JOURS suivants

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés de la Saison en Modes, Soieries, Dentelles, Ganterie, Corsets, Jupons-Tournures, Jerseys-Parisiens, Modèles exclusifs tout faits et sur mesures.

ARTICLES SPÉCIAUX pour 1^{re} COMMUNION ET POUR MARIAGES

ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES de Fournitures pour Couturières et Modistes

Parmi les affaires exceptionnellement avantageuses que nous avons traitées à notre second voyage à Paris et en Fabrique, et dont nous voulons faire profiter les Dames, nous citerons :

Des Velours-Gaze pour Mantelets, articles du jour, à	8 75	Des Parapluies en soie lisse ou croisée, manches très-élégants, à 5 95 et.	4 95
Des Gants Cuir-Chevreau, 3 boutons, broderie Derby, pour Dames, article vendu partout 3,90, à.	2 90	Des En-Cas pour Dames, en soie unie, croisée et glacée, à 6 45, 4 95 et.	3 50
Des Bas de fil, pour Dames, toutes nuances nouvelles, belle qualité, à.	1 65	Des Ombrelles pour fillettes, à 2 45, 1 95 et.	0 95
Des Corsets mastic garantis baleine, évetillés et festonnés couleurs, fabriqués spécialement pour les Magasins de la Glaneuse, valeur réelle 10 fr., à.	6 95	Des Ombrelles pour Dames, imprimées ou recouvertes de dentelle, à 5 45 et.	3 75

PARAPLUIS, OMBRELLES, EN-CAS RICHES

OCCASION UNIQUE et SANS PRÉCÉDENT

2.000 Eponges de Venise, pour toilette, valeur réelle 1 fr. 90, à.	0 95
500 douzaines Savons à la Rose, parfums fins, la boîte de 3.	1 45
500 douzaines Savons Mignon, parfums surfins, la boîte de 3.	1 75
500 douzaines Savons au Lion, parfums extra-fins, la boîte de 3.	2 45

Toutes nos Marchandises, quoique vendues **TRÈS-BON MARCHÉ**, sont de **PREMIÈRES MARQUES** et de Fabrication Française. **MAGASINS DE LA GLANEUSE.**

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par lots et au gré des amateurs
Les dimanches 17 et 31 mai, à midi,
A Villebernier, au domicile de M. Chalot,

DEUX MAISONS

A Villebernier,
ET
SEPT HECTARES de TERRE et PRÉS
Sur les communes de Villebernier et Saint-Lambert;
Dépendant de la succession de la veuve Harrault-Edelin.
Jouissance, 1^{er} novembre 1885.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser :
A MM. JOUSSALIN, expert à Vivy, ANIS, commis-greffier, et BRAC, notaire, qui seront à Villebernier les dimanches 17 et 31 mai. (419)

A LOUER

PRÉSENTMENT
Jolie MAISON Bourgeoise
Entièrement restaurée à neuf
Avec beau Jardin, cour et écurie
Située rue des Boires, n° 20.
S'adresser au bureau du journal.

PAPIERS DE TENTURE

LIQUIDATION
Pour cause de fin de bail.

M. COLOMBEL, rue de la Tonnelle, à Saumur, fait savoir qu'il vend, à des conditions très-avantageuses, tous les articles composant son magasin de Papiers de tenture, Toiles cirées, etc.

RÉCOMPENSES OBTENUES AUX EXPOSITIONS D'ANGERS & NANTES, 1858, 1861, 1864

MASSON-LORRAIN

PLACE DU PILORI, ANGERS

Membre fondateur et privilégié de la Société des Bronzes de Paris, SEUL REPRÉSENTANT pour le département de Maine-et-Loire de la Coutellerie à la marque Jarretière de Jules Piauxt; dépositaire des œuvres de M. Georges de Chemellier, d'Angers, sculpteur; **Sujets spéciaux pour Courses, Concours et Prix de Tir**; corbeilles de mariage depuis les prix les plus modestes jusqu'aux prix les plus élevés; brillants anciens et nouveaux garantis sans défaut, perles fines, saphirs, rubis, émeraudes sur papier et montés, jolies bagues brillants depuis 25 francs, boucles d'oreilles, bracelets, pendants de cou en joaillerie se démontant facilement, brochettes d'or et de fantaisie, horlogerie de précision, montres d'or et d'argent, grand choix d'orfèvrerie et de cadeaux de mariage, objets de première communion, médailles, chapelets, livres de messe riches, porte-cartes pour visites, objets de bureau, lustres, suspensions et appliques pour salons et salles à manger à l'huile et au gaz, terres cuites des meilleurs auteurs connus, faïence artistique, porcelaines de Chine et du Japon, vieux Delft, Kanga, Satzuma, etc., etc.

Atelier de gravures. — Réparations d'Horlogerie et de Bijouterie.

Etude de M TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay, les dimanches 10 et 17 mai 1885, à midi, il sera, par le ministère de M^e TAUGOURDEAU, notaire, procédé à la vente, aux enchères publiques,

DE DIVERS
OBJETS MOBILIERS
Garissant le château de la Salle.

On vendra :
Vaisselle et batterie de cuisine, chaises, tables, bois de lits, couettes, matelas, lits complets, armoire, serre complète comprenant grande quantité de fleurs, citronniers et orangers en caisses, bancs et chaises en fer, grande

quantité de bouteilles et autres bons objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e TAUGOURDEAU, notaire.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT: Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 481 Européens a donné 484 guérisons.
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

A VENDRE

Avec garantie,
Forte JUMENT de coupé, 6 ans, baie Normande, 1 mètre 64.
S'adresser à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité, 40. (420)

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

A GÉNER

PAR SUITE DE DÉCÈS,
ATELIER DE FORGE
ET D'OUTILLAGE
DE M. CHARLES AUGER.
Rue du Petit-Mail, Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve AUGER.

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT: **100.000^f** Second et dernier Tirage
Jeu 30 Juillet prochain
Le montant des Lots est déposé à la Banque de France
DERNIERS BILLETS: UN FRANC
Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. Ernest DETER, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.